SAISON PISTE 2017
Challenge piste BPM – Règlement.

1. - Clubs participants :

BBS	**CAF**	**DAMP**	**ULA**	**ROCA**

2. - Dates :

23/04/17	MARCHE *	28/05/17	BERTRIX
20/05/17	ARLON **	09/09/17	SAINT-MARD

- *** critérium provincial ** complément du critérium provincial**

3. - Participants :

Le nombre de participants par club est libre.
Un athlète ne peut participer à plus de trois épreuves individuelles.
En cas d'infraction à cette règle, l'athlète se verra attribuer 0 point à toutes les épreuves individuelles auxquelles il aura participé ce jour-là.

Lors du Critérium Provincial (Championnat Provincial officieux), seuls les athlètes provinciaux en possession du dossard de la saison reçoivent une médaille.
Il sera organisé à Marche le 23/04/17 ainsi qu'en complément à Arlon, le 20/05/17 (épreuves en rouge au programme annexe).

4. - Attribution des points et classement individuel :

Seuls les athlètes licenciés seront repris dans le challenge.
Les points sont attribués à tous les athlètes, dans chaque épreuve, sur base des tables B.P.M.
Lors de chaque organisation, le résultat individuel est calculé par addition des points attribués à la meilleure performance en course et à la meilleure performance en concours.
Un classement est établi par catégorie.
Le classement individuel final est établi en additionnant les 3 meilleurs résultats individuels. (soit 3 organisations sur 4).

5. - Classement intercercles :

Les points attribués aux relais sont établis sur base des tables B.P.M. pour le temps équivalent au quart du temps total et affectés du coefficient 2.
Pour les benjamin(e)s, seuls les relais homogènes (4 garçons ou 4 filles) se voient attribuer des points.
Lors de chaque organisation, le classement intercercles est établi par addition des 3 meilleurs résultats individuels dans chacune des catégories Benj., Pup., et Min. - filles et garçons, - et un relais par catégorie.
Le classement final est établi par addition des points des classements intercercles réalisés lors de chacune des 4 organisations.

6.- Sauts verticaux :

La montée de la barre se fait comme suit :

Hauteur Benj. M et Benj. F : 0,80m, montée par 5cm.
Pup. M et Pup. F : 0,90m, montée par 5cm.
Min. M et Min. F : 1,00m, montée par 5cm.

Perche Masc et Fém : 1,60m, montée par 10cm.

La compétition n'est pas une épreuve combinée. (Règle 181 du règlement IAAF)

7.- Officiels: Il est vivement souhaité que chaque club participant présente un officiel.